

27.—Disparition domestique de produits laitiers, 1957-1959 (fin)

Produit	1957		1958 ²		1959	
	Total	Par habitant ¹	Total	Par habitant ¹	Total	Par habitant ¹
	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres
Fromage	111,802	6.74	116,481	6.84	120,770	6.92
Cheddar.....	47,452	2.86	47,182	2.77	46,828	2.68
Refait.....	44,879	2.71	48,533	2.85	50,153	2.88
Autres.....	19,471	1.17	20,786	1.22	23,789	1.36
Produits concentrés de lait entier²	345,744	20.84	343,380	20.13	348,511	19.99
Évaporé.....	302,342	18.23	302,212	17.73	305,760	17.53
Condensé.....	13,952	0.84	14,562	0.85	14,066	0.81
En poudre.....	4,377	0.28	3,320	0.19	3,879	0.22
Sous-produits concentrés de lait³	128,035	7.72	151,446	8.88	160,049	9.19
Évaporé.....	9,185	0.55	9,956	0.58	7,658	0.44
Condensé.....	3,511	0.21	3,432	0.20	3,789	0.22
En poudre.....	90,064	5.43	109,673	6.43	121,202	6.95
Tous laitages exprimés en lait						
Beurre.....	7,817,519	471.25	7,582,349	444.76	7,337,280	420.67
Fromage.....	1,088,413	65.61	1,129,301	66.24	1,168,215	66.98
Produits concentrés.....	805,409	48.55	787,745	46.20	804,607	46.13
Total général⁴	16,776,311	1,021.57	16,699,945	989.74	16,680,147	966.46

¹ Comprend Terre-Neuve pour tous les produits de fabrique. ² Comprend, en plus des articles énumérés, le lait malté, la crème en poudre, le lait évaporé en partie écrémé, la poudre de lait entier ayant moins de 26 p. 100 de gras, laits pour nourrissons, lait évaporé contenant 2 p. 100 de gras et la crème stérilisée. ³ Comprend les sous-produits du lait non inclus dans l'énumération, soit: lait de beurre condensé, lait de beurre en poudre, sucre de lait, caséine, poudre de petit lait et les produits spéciaux de lait écrémé pour nourrissons. Comme les quantités ne peuvent être réparties entre la consommation par bouche et l'alimentation des animaux, les chiffres par habitant comprennent les deux. ⁴ Comprend la crème glacée exprimée en lait.

Sous-section 7.—Fruits et légumes

Fruits.—La culture commerciale des fruits se confine surtout, au Canada, à certaines régions plutôt restreintes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, la production se concentre surtout dans la vallée d'Annapolis, tandis qu'au Nouveau-Brunswick elle se limite à la vallée du Saint-Jean et au comté de Westmorland. Au Québec, on se livre à la fructiculture dans la région de Montréal, sur la côte nord, dans les Cantons de l'Est et près de la ville de Québec. En Ontario, on cultive les fruits dans tous les comtés attenants au Saint-Laurent et aux Grands lacs, jusqu'aussi à l'ouest que la baie Georgienne, la région de Niagara étant la plus productive. La Colombie-Britannique compte quatre zones de fructiculture bien définies: la vallée de l'Okanagan, la vallée du Fraser, la région de Kootenay et des lacs Arrow et l'île de Vancouver. Le climat ne se prête pas ailleurs à la culture des fruits sur un pied commercial. Dans la plupart des régions productrices, en particulier dans la vallée d'Annapolis (N.-É.), la péninsule de Niagara (Ont.) et la vallée de l'Okanagan (C.-B.), la fructiculture constitue la principale forme d'agriculture et sa prospérité influe au plus haut point sur l'économie de ces régions. Les pommes et les petits fruits sont produits sur un pied commercial dans les quatre provinces mentionnées, mais les fruits tendres de verger et les grands vignobles ne se trouvent qu'en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les fraises sont cultivées à des fins commerciales dans toutes les provinces pour lesquelles des statistiques relatives aux fruits de verger sont calculées, de même qu'en Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, cette culture se pratique sur une superficie un peu plus vaste que celle des fruits de verger. En Nouvelle-Écosse, par exemple, on cultive beaucoup de fraises dans le comté de Colchester et plus au nord, de même que dans les